

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion du mardi 29 septembre 2020

Président : Joseph SABATINO

Secrétariat/rédaction : Aboubakar LALO

Présents : TREVISAN L, M, DETHOOR S, CARRETERO C, NASRI R, GUIRADO-PATRICO N. AKYUREK M, DOUVILLE E, F. YUKSEL

DESIGNATIONS ADULTES – JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
D1-D2-AA District & Ligue	FARKAS Léo	Designation.isere@gmail.com	07.85.98.74.44
D3-D4-D5 & Féminines (District & Ligue)	NASRI Riad	Designation2.isere@gmail.com	06.17.14.62.03
Jeunes Ligue & U20 District	GUIRADO-PATRICO Nathan	Designateur-U20-38@outlook.fr	06.68.68.31.61
Jeunes U17 District	CUSANNO Stéphane	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	06.46.41.36.44
Jeune U15 District	YUKSEL Ferdinand	designateur.U15.38@gmail.com	07.67.83.99.47
Foot Entreprises	AKYUREK Mustapha	Mustaky38@yahoo.fr	06.58.92.79.30
Futsal	GUIGON Florian	Clarisse.guigon@orange.fr	06.03.90.02.44

STAGE DE RATRAPAGE

Un stage du test de rattrapage est prévu le 11 novembre 2020 dans un lieu à définir.

Rappel du règlement intérieur de la CDA :

Les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée.

Pour les **catégories D1 / D2 / AAD1** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage suivant les performances réalisées à l'appréciation de la Commission.

Pour les **catégories D3** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée, et en cas de nouvel échec ou absence, l'arbitre sera déclassé.

Pour les **autres catégories** : En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec, suivant les performances réalisées, la décision de laisser poursuivre ou non l'arbitrage est laissée à l'appréciation de la CDA avec à minima :

- **12 répétitions effectuées**
- **1^{ère} saison d'échec** : arbitrage en dernière série de district, pas de possibilité d'accession à la catégorie supérieure, 1 seul match par semaine
- **2^{ème} saison consécutive d'échec** : examen du dossier par la CDA

Pour les cas non prévus (absences, blessures, indisponibilités...) ne relevant pas du cas de force majeure, la commission examinera les situations individuelles des arbitres concernés au cas par cas. En tout état de cause, l'arbitre n'ayant pas satisfait aux obligations de sa catégorie à la suite de son deuxième essai ou à la date du dernier rattrapage lors de la saison en cours, sera automatiquement déclassé en catégorie inférieure.

OBSERVATIONS

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 contrôles des arbitres de district.

OBSERVATIONS-TUTORAT JEUNES

- Les arbitres D1, D2, AAD1 sont également tenus de faire deux observations en district ou cinq tutorats (100€ d'indemnités pour les 5 tutorats obligatoirement).
Merci de préciser vos desiderata **et les arbitres intéressés par les tutorats sont priés d'adresser un mail à la CDA.**
- Pour les arbitres jeunes n'ayant pas retiré leur écusson, merci de vous faire connaître auprès de la CDA.

Sur indication du COMEX de la FFF, aucune désignation d'observateurs n'est possible pour le moment.

Rappel jeunes arbitres

- Les indemnités des matchs ainsi que les reçus sont consultables et téléchargeables sur le site du district, onglet arbitrage.

FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE DE PEREQUATION:

- La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D4 et jeunes U20 D1 et U18 D1.
- Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales) les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs avec reçus à fournir par l'arbitre.

- Suite au questionnaire en ligne à remplir à la date butoir du 26 septembre, la CDA a reçu la liste des arbitres ayant composé et les notes correspondantes. Le bonus – malus sera appliqué, conformément aux règlements intérieurs de la CDA.

- Dans un souci d'organisation, les arbitres sont priés de ne plus contacter les désignateurs quant à leurs éventuels desiderata.
- Les désignateurs désignent par rapport à la liste des matchs disponibles. Evitez de les appeler si vous n'avez pas été programmé pour un match sur une journée où le nombre de rencontres est limité.
- Le livre « **Les lois du jeu 2021** » est en vente au siège du district au prix de 28€ payable par chèque ou en appoint. Une permanence est assurée par Thierry Truwant le samedi 3 octobre 2020 de 9h à 12h au district.

Formation Initiale Arbitre – SASSENAGE **Les samedis 17, 24 et 31/10/2020**

Lieu : District de l'Isère de Football – 2 bis, Rue Pierre de Coubertin, SASSENAGE

- Samedi 17 octobre 2020 de 8h30 à 18h00 ;
- Samedi 24 octobre 2020 de 8h30 à 18h00 ;
- Samedi 31 octobre 2020 de 8h30 à 18h00.

[FICHE DE CANDIDATURE](#)

Formation Initiale Arbitre 100% féminines

(organisée à Lyon par la LAURAFOOT)

Du 26 au 28 octobre 2020

Cette session est réservée exclusivement aux féminines. La formation est en pension complète.

<https://laurafoot.fff.fr/simple/formation-initiale-arbitre-100-feminines-2020/>

[FICHE CANDIDATURE](#)

Devenir arbitre de futsal : FIA spécifique futsal (organisée par la LAURAFOOT) **le 31 octobre et 1er novembre 2020**

<https://laurafoot.fff.fr/simple/deviens-arbitre-futsal-2/>

[FICHE DE CANDIDATURE.](#)

NOTE AUX ARBITRES

Les arbitres sont tenus de contrôler et faire vérifier aux éducateurs, les scores, remplacements, règlements locaux (éducateurs présents sur les bancs) et cartons à la fin du match avant signature. Les réserves d'avant et après match sont à transcrire obligatoirement par l'arbitre, contresignées par les capitaines des deux équipes.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports pour le match officié sur le site MyFFF (www.myfff.fr)

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF, 3 semaines avant la date.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS

ASF Bourbre : Rapport du match D4 Vallée de l'Hien – ASF Bourbre du 27/09/2020. Pris note, concerne la commission de discipline.

FC Versoud : demande arbitre match D5 Le Versoud – Sud Isère 2 Poule A. En raison du nombre limité des arbitres validés en début de saison, nous ne pouvons accéder à votre requête.

US RO Claix : demande arbitre match U15 D3 RO Claix – Formafoot. Transmis au désignateur Jeunes pour donner satisfaction dans la limite de ses possibilités.

COURRIERS ARBITRES

Smacchia F. : certificat médical pour indisponibilité jusqu'à fin novembre 2020

Cassar J. : les désignations automatiques sont faites en partie avec les renseignements de la saison 2019-2020. Nous sommes en cours pour réactualiser les données avec les renseignements 2020-2021.

Carrère S. : changement de district. Avec nos remerciements suite à ton courrier et la CDA te souhaite une bonne suite de carrière dans les Deux Sèvres.

Vernotte A. : justificatif absence au stage. Remerciements.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA T
OUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.